



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 116893

## Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de réforme de la formation initiale des orthophonistes. Conformément au processus de Bologne, l'Union européenne a pris l'engagement de mettre en place un système commun reposant sur trois niveaux de diplômes : la licence, le master et le doctorat. La formation actuelle correspond d'ores et déjà à un niveau de master 2. Un travail de concertation avait été engagé, et un groupe de travail a été chargé de définir un cahier des charges de la formation. Des projets de master professionnel en orthophonie ont été présentés par les universités. Ce travail de réflexion semble au point mort. Aussi, elle lui demande de lui faire connaître l'avancement de ces travaux, les perspectives et le calendrier de cette réforme.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Darciaux](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116893

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 745